

4 REV

Société par actions simplifiée au capital de 630.000 €

Siège social : 14 Rue de la Blanchisserie

02150 SISSONNE

430 026 724 RCS SAINT-QUENTIN

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE EN DATE DU 31 OCTOBRE 2025

L'an Deux Mille Vingt-Cinq,
Le 31 octobre,
A 9 heures,

Les associés de la société 4 REV se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social, sur convocation du Président.

Il est établi une feuille de présence, signée par les associés en entrant en séance.

Monsieur Vincent LINCZOWSKI préside la séance en qualité de Président de la Société.

Le Président de séance constate que tous les associés sont présents ; en conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions.

Le Président de séance dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- la feuille de présence,
- les statuts de la société,
- le texte des résolutions proposées.

Puis le Président de séance déclare que la liste des associés et le texte des résolutions proposées ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée.

Il précise en outre que le droit de communication prévu par les statuts a été respecté.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président de séance rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

EXTRAIT

- Remplacement du Président démissionnaire par la Directrice générale,
- Nomination d'un nouveau Directeur général,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités,
- Question diverses.

Le Président de séance déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis, personne ne demandant plus la parole, le Président de séance met successivement aux voix les résolutions suivantes :

EXTRAIT

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte de la démission, à compter de ce jour, de Monsieur Vincent LINCZOWSKI de ses fonctions de Président de la Société, sans préavis et sans indemnité.

En remplacement, l'assemblée générale nomme en qualité de **Présidente**, pour une durée illimitée, à compter de ce jour, la **société BLANCHISSERIE INDUSTRIELLE DU MARAIS**, société par actions simplifiée au capital de 261.920 € dont le siège social est situé 14 Rue de la Blanchisserie 02150 SISSONNE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de SAINT-QUENTIN sous le numéro 317 662 013, actuelle Directrice générale de la Société. La société **BLANCHISSERIE INDUSTRIELLE DU MARAIS** aura, seule, les pouvoirs de direction, d'organisation et d'animation de la Société.

La société BLANCHISSERIE INDUSTRIELLE DU MARAIS, ici représentée par son Président, Monsieur Vincent LINCZOWSKI, déclare accepter les fonctions de Présidente qui viennent de lui être confiées, nécessitant de consacrer le temps nécessaire à la gestion des affaires sociales et affirme n'être frappée d'aucune incapacité ou interdiction susceptibles de l'empêcher d'exercer ce mandat.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de nommer en qualité de **Directeur général** de la société, pour une durée illimitée et à compter de ce jour, **Monsieur Vincent LINCZOWSKI**, ancien Président. Ce mandat de Directeur Général se limite à la représentation de la Société auprès de ses partenaires économiques en tant que porte-parole de la Société.

Pour son mandat de Directeur général, Monsieur Vincent LINCZOWSKI ne percevra pas de rémunération. Il aura cependant droit au remboursement de ses frais de représentation sur présentation de justificatifs.

Monsieur Vincent LINCZOWSKI, déclare accepter les fonctions de Directeur général qui viennent de lui être confiées, nécessitant de consacrer le temps nécessaire à la gestion des affaires sociales et affirme n'être frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptibles de l'empêcher d'exercer ce mandat.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, le Président de séance déclare la réunion levée.

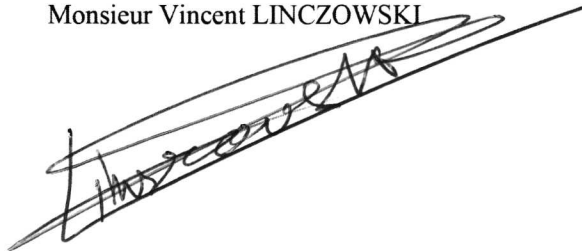
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les dirigeants sociaux.

Pour extrait certifié conforme

Pour la société BLANCHISSERIE INDUSTRIELLE DU MARAIS

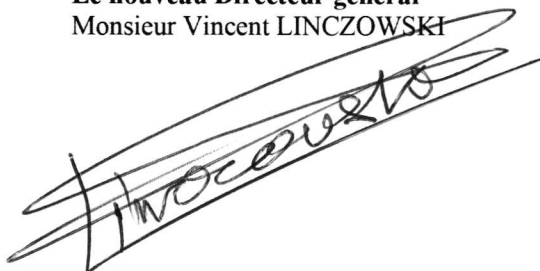
Nommée Présidente

Monsieur Vincent LINCZOWSKI

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Linczowski', written over a diagonal line.

Le nouveau Directeur général

Monsieur Vincent LINCZOWSKI

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Linczowski', written over a diagonal line.